

Politique documentaire Avenant 2021

Collège Jean Monnet, Lacapelle Marival

Introduction

La politique documentaire dans un établissement scolaire concerne l'ensemble du **système d'information** de l'établissement dans lequel s'inscrit le CDI. Elle se construit autour de deux axes spécifiques aux EPLE :

- Le niveau organisationnel, fonctionnel (la gestion des ressources).
- Le niveau des apprentissages à la culture de l'information en direction des élèves et des autres usagers (enseignants, parents...).

La politique documentaire est intégrée au projet d'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement, elle concerne toute la communauté scolaire et doit être le fruit d'un travail collectif. Elle doit donner lieu régulièrement, à une évaluation.

Pendant le confinement et en vue du déménagement du CDI après les travaux de construction du service restauration, un questionnaire d'évaluation à été adressé aux équipes éducatives et aux élèves en vue de recueillir l'avis des usagers concernant l'aménagement des espaces et le fonctionnement du CDI.

1er Axe : Politique d'acquisition

Il s'agit de réfléchir au choix des ressources acquises et à acquérir par l'établissement suite à une analyse des besoins des élèves et des enseignants. Ces choix dépendent des programmes, des dispositifs pédagogiques particuliers tels que l'AP, les parcours éducatifs (PEAC, Santé, Avenir, Citoyen), l'enseignement moral et civique EMC..., de l'ouverture culturelle, des projets pédagogiques en cours ou à venir, de l'évolution éditoriale et du diagnostic du fonds documentaire de l'établissement.

Objectifs :

- Contribuer aux projets pédagogiques dans le cadre d'achats d'ouvrages thématiques.
- Développer les ressources audio et les ressources pour la pratique de l'oral.
- Encourager la lecture auprès d'un public fragile (faibles lecteurs, DYS).
- Développer les rayons pour lire en anglais et en espagnol.
- Préparer l'aménagement du nouvel espace CDI : désherbage du fonds vétuste ou trop ancien pour anticiper le déménagement de la bibliothèque du collège.
- Impliquer les élèves dans la politique d'achat.
- Développer l'achat d'ouvrages didactiques pour les équipes.

Évaluation :

- Nombre d'ouvrages acquis en lien avec les projets pédagogiques et éducatifs.
- Nombre de documentaires et fictions acquis sur le thème de l'éloquence.
- Nombre de documents acquis en vue d'encourager la lecture auprès d'un public fragile.
- Nombre de romans bilingues en anglais et en espagnol.
- Nombre d'ouvrages et de périodiques désherbés.
- Nombre d'élèves impliqués dans la politique d'achat.
- Nombre d'ouvrages didactiques pour les équipes.

2ème Axe : Politique de formation

Une éducation à la culture de l'information, spécifique et identifiée comme telle dans le cadre scolaire contribue à la construction, chez les jeunes, d'un regard critique. Éduquer à la culture informationnelle est un enjeu majeur qui ne peut plus être totalement pris en charge par le professeur-documentaliste seul. Il s'agit de faire le point collectivement sur les apprentissages nécessaires en terme de recherche d'information, définir une progression par niveau d'enseignement, réfléchir aux conditions de mise en œuvre afin que tous les élèves soient concernés et envisager l'évaluation des parcours et des acquis. Cette formation doit être interdisciplinaire et se dérouler dans le cadre des programmes et des différents dispositifs comme l'AP ou les projets interdisciplinaires parce qu'elle concerne le développement des compétences transversales chez les élèves. Cette formation comprend différentes étapes : questionnement, problématisation, synthèse : rechercher l'information, sélectionner, validation, prise de notes, restitution, esprit critique. Certains outils existent déjà comme : « Le socle commun des compétences », l'attestation de compétences numériques PIX, « Culture d'information et disciplines d'enseignement », ainsi que le « Portefeuille de Compétences Documentaires ».

Objectifs :

- Proposer des actions de formation à la maîtrise de l'information inscrites dans les parcours éducatifs (Avenir, Citoyen, Santé et Culturel).
- Encourager la coopération et le développement de l'autonomie de l'élève par la mise en place de dispositifs en partenariat avec l'équipe éducative (tutorat, lecture, oral et devoirs faits).
- Proposer un dispositif de gestion des émotions pour développer les compétences psychosociales auprès des élèves de 5ème.
- Organiser un atelier de pratique de l'oral en 3ème dans le cadre de la préparation au DNB.
- Participer au projet intergénérationnel autour de la lecture à haute voix en 6ème en partenariat avec les écoles et les EHPAD du secteur.
- Participer au développement des compétences numériques en 5ème par le biais de la plateforme PIX et à la certification en 3ème.
- S'impliquer en tant que formatrice pour l'animation de formations inscrites au PAF ouvertes aux professeurs-documentalistes, formatrice PILAR et formation en compétences psychosociales en vue d'animer des journées de formation dans le cadre de FIL.

Évaluation :

- Nombre d'actions de formation à la maîtrise de l'information inscrites aux parcours éducatifs.
- Dispositifs encourageant la coopération et l'autonomie, nombre de séances en co-enseignement.
- Nombre de séances de formation à la gestion des émotions, la pratique de l'oral et la lecture à haute voix.
- Nombre d'élèves ayant initié un parcours PIX en 5ème ou validé des compétences en 3ème.
- Nombre d'animation de journées de formation inscrites au PAF ou dans le cadre d'une FIL.

3ème Axe : Politique d'accès à l'information

Réflexion collective sur l'articulation entre le CDI et les différents autres lieux d'accueil des élèves et sur les conditions d'accès à l'information : équipements nécessaires, règles et conditions d'utilisation des ressources (ressources locales, ressources en ligne) pour tous les utilisateurs. Identifier les points d'accès à l'information et les moyens.

Objectifs :

- Impliquer les élèves dans la politique d'accès à l'information.
- Créer des liens entre les parcours éducatifs et les activités des élèves (liste thématique pour le DNB, lettre d'information CDI Flash).
- Développer l'usage des nouveaux supports comme les livres audio.
- Participer à l'insertion des élèves du dispositif ULIS dans le cadre de l'écoute de livres lus à haute voix.
- Création des clubs manga et dessin.

Évaluation :

- Participation des élèves à la communication et l'information.
- Nombre de numéros de la lettre d'information du CDI publié sur l'ENT.
- Nombre de séances pédagogiques utilisant les livres audio ou autres nouveaux supports et nombre de prêts.
- Nombre de séances réservées pour les élèves du dispositif ULIS.
- Fréquentation des clubs.

4ème Axe : Politique de Communication

La politique de communication a pour objectif de rendre transparents les modes de décision, faire connaître les choix collectifs, sensibiliser et mobiliser les acteurs. Ces informations peuvent être émises par l'extérieur ou par l'intérieur. L'ensemble de la communauté éducative est amenée à recevoir et à émettre des informations.

Objectifs :

- Communiquer autour des actions et activités du CDI avec la lettre trimestrielle.
- Participer à un projet fédérateur dans le cadre des relations école-collège.
- Préparer l'aménagement du nouvel espace CDI.

Évaluation :

- Nombre d'articles publiés sur la lettre CDI Flash et nombre de visiteurs recensés.
- Actions mises en place dans le cadre des relations école-collège.
- Déménagement, aménagement et communication autour du nouvel espace CDI.

Perspectives :

La politique documentaire s'inscrit dans une démarche de projet stratégique. Elle s'appuie sur l'identification de besoins spécifiques et se concrétise par la formalisation d'objectifs opérationnels dans le projet d'établissement. Suite à l'état des lieux de l'existant et l'analyse contextuelle réalisés en 2019, un avenant des priorités et des choix d'axes de progrès est proposé à l'équipe éducative.

Septembre 2021